

Réunion du 6 février 2017

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etai  
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procurat  
(s) :

Excusé  
(s) :

Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Suzanne KEMPF, Monsieur Serge OEHLER

Absent  
(s) :

Rapporteur :

Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE

**N° CP/2017/044 - 65010 - Aides au sport**  
**Proposition d'attribution de subventions à la pratique sportive compétitive amateur et d'une subvention au fonctionnement à l'association de la Maison Départementale des Sports**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des subventions d'un montant de 57 098,10 € aux bénéficiaires figurant dans le tableau annexé, au titre de l'aide aux Championnats de France (résultats et déplacements) ;
- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 133 000 € à l'association de la Maison Départementale des Sports figurant dans le tableau annexé, conformément à la convention financière et selon les modalités suivantes :
- une avance de 50%, soit 66 500 € versée à la réception de la convention financière signée ;
- le solde de 66 500 € après la tenue de l'assemblée générale de l'association qui aura adopté le budget 2017, et au vu des bilans et comptes certifiés de l'exercice 2016.

La Commission Permanente approuve par ailleurs les termes du projet de convention et autorise son président à signer la convention de financement à conclure entre le Département et l'Association de la Maison Départementale des Sports, suivant le modèle annexé au règlement financier départemental.

**Non participation au vote :**

Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne WOLF, Madame Françoise BEY, Monsieur Vincent DEBES, Madame Stéphanie KOCHERT, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Yves SUBLON, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20170206-lmc1107750-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 14/02/17